



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 77341

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur les capacités militaires françaises en zone arctique et antarctique. Le réchauffement climatique a donné aux zones polaires un intérêt croissant exacerbant les rivalités et prétentions territoriales. Celles-ci vont croître, y compris en Antarctique où le moratoire sur l'exploitation minière s'achèvera en 2048. La perspective d'exploitation des sous-sols riches en ressources minières et énergétiques, l'ouverture de nouvelles voies maritimes se sont accompagnés d'un renforcement des capacités militaires des pays riverains mais aussi de pays non riverains des pôles. Ainsi, la république populaire de Chine a lancé de nouveaux programmes pour s'équiper en brise-glace. La France, présente en Antarctique sur la terre Adélie et liée par le traité de l'Atlantique nord et le traité de l'Union européenne avec des États riverains des pôles, ne peut ignorer cette militarisation. Or les conditions climatiques extrêmes exigent l'acquisition d'équipements spécifiques ou l'adaptation d'équipements existants. Elles imposent un aguerrissement des hommes, différent de celui exigé pour combattre en altitude. Aussi, il lui demande de préciser les moyens militaires matériels et humains dont dispose la France dans l'hypothèse d'une intervention urgente en milieu polaire.

Texte de la réponse

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a réaffirmé la vocation de la France à entretenir en permanence sa capacité d'action extérieure nécessaire pour assurer la défense de ses intérêts et assumer ses responsabilités. Ce document définit la stratégie d'intervention de notre pays, fondée sur un arc de crise sur lequel les moyens de la France doivent être concentrés pour prendre en compte les risques et les menaces futures jugés les plus probables au cours des prochaines années. Cet arc de crise, qui s'étend de l'Atlantique à l'Asie centrale, n'intègre pas explicitement les régions arctiques et antarctiques. Pour autant, les armées disposent, au titre de leur contrat opérationnel, de savoir-faire et de capacités militaires répondant aux exigences de fonctionnement dans les milieux climatiques extrêmes, permettant ainsi, en cas de nécessité, une intervention en zone polaire, y compris en urgence. L'armée de terre détient une expertise « grand froid » avec les 6 000 militaires de la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM), entraînés à évoluer dans un relief escarpé ou montagneux et dans des conditions climatiques extrêmes. Cette brigade mène régulièrement un entraînement spécifique dans les régions proches du pôle Nord, notamment en Norvège. Elle participe tous les deux ans à l'exercice norvégien Cold Response, dont l'objectif est d'entraîner au combat en zone arctique un état-major tactique et un groupement tactique interarmes de 400 hommes opérant avec des matériels spécifiques. La mise en service, à partir de 2012, des nouveaux véhicules blindés haute mobilité au sein d'un des bataillons de la 27e BIM donnera lieu à des expérimentations « grand froid » en zone polaire. Par ailleurs, l'école militaire de haute montagne de Chamonix dispose d'une équipe spécialisée effectuant des expéditions en zone polaire pour expérimenter les matériels nouveaux et les procédures spécifiques en milieu extrême. La marine nationale effectue pour sa part chaque année un déploiement opérationnel d'une unité de surface et sous-marine en zone grand Nord à des fins d'entraînement et de vérification des performances des équipements et des senseurs. En outre, toute nouvelle unité effectue un déploiement en zone froide avant d'être admise au

service actif, comme c'est le cas actuellement de la frégate de défense aérienne Chevalier Paul. Enfin, s'agissant de l'armée de l'air, 3 Mirage 2000 ont participé en 2009 à un exercice Red Flag en Alaska. Par ailleurs, l'armée de l'air vient de déployer un dispositif de défense aérienne en Lituanie pendant les quatre mois d'hiver durant lesquels les températures ont avoisiné les - 30 °C. De plus, chaque année, des pilotes effectuent des stages de survie en conditions polaires en Suède, en Finlande et en Norvège. La France dispose ainsi d'ores et déjà de capacités militaires lui permettant d'intervenir dans les conditions extrêmes des zones polaires si l'évolution de la situation stratégique venait à l'exiger.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77341

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4607

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6939